**Trophées de l’excellence commerciale 2019**

**Finale inter-académique Aix-Marseille et Nice – 06 mars 2019**

En partenariat avec l’Education Nationale, la CGI (Confédération générale du commerce de gros et international) organise « Les trophées de l’excellence commerciale ». Ce concours est destiné à valoriser les étudiants des sections de BTS NRC, TC et CI. Il se déroulera en deux étapes :

* Une sélection régionale regroupant les candidats des académies d’Aix-Marseille et de Nice et permettant de retenir le meilleur profil de chacune des trois sections de BTS ;
* Une finale nationale destinée à classer les meilleurs candidats issus des sélections régionales.

En pièce jointe, vous trouverez le règlement des Olympiades donnant le cadrage général du dispositif.

*Organisation de la finale régionale*

La finale régionale a pour objet de retenir le meilleur candidat de chacune des trois sections de BTS qui ensuite concourront au niveau national dans leur catégorie pour :

* les Trophées du BTS technico-commercial ;
* les Trophées du BTS négociation et digitalisation de la relation client / négociation relation client ;
* les Trophées du BTS commerce international.

Pour la finale régionale, un jury est constitué, composé de deux inspecteurs et de deux professionnels membres de la CGI/Intergros.

Une phase de pré-sélection permettra de retenir les candidats qui participeront à la finale régionale du 06 mars 2019. Le jury régional réuni le 08 février 2019, étudiera les fiches projet et les vidéo transmises et désignera les finalistes retenus pour le 06 mars 2019.

Les participants à la finale régionale sont issus des sélections et seront prévenus de leur participation le 08 février 2019 en fin de journée.

La finale régionale 2019 prendra la forme d’une émission télévisée interactive retransmise en direct sur le Web (les modalités techniques seront précisées ultérieurement). Elle se déroulera le 06 mars 2019 à partir de 09h pour le BTS Commerce International, de 11h pour le BTS Technico-commercial et de 14h pour le BTS NRC. Participants et membres du jury seront réunis sur un plateau TV pour le déroulement de la finale et sa retransmission.

Lors de la finale régionale du 06 mars 2019, chaque candidat retenu sera entendu pour une courte présentation de 3 minutes au maximum après le visionnage de sa vidéo, sans interruption ou interrogation par le jury. Cette présentation a pour objectif de compléter et/ou d’expliciter la mission, la démarche et les résultats mis en valeur dans la vidéo.

Le jury attribuera à chaque participant une note sur 100 points portant à part égale sur la qualité de la vidéo et sur la prestation orale du candidat. Cette note sera complétée par une note de même composition mais sur 50 points donnée par les classes connectées à la finale. Cette dernière sera la moyenne des notes envoyées (1 seule note envoyée par établissement dans sa spécialité de BTS, par exemple une classe de BTS TC ne note que les prestations des candidats de BTS TC – l’établissement du candidat ne note pas son candidat ; 1 professeur par classe envoie la note au jury régional selon des modalités envoyées ultérieurement). La note finale, sur 150, sera ramenée sur 20 et déterminera le classement final.

A l’issue des présentations, le jury déterminera un vainqueur par trophée qui représentera la région académique lors de la finale nationale qui se tiendra à Paris le 04 avril 2019.

*Calendrier des opérations*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Dates | Étapes | Documents à transmettre |
| 20 décembre 2018 | Date limite d’engagement des établissements | Transmission des informations nécessaires (annexe) à : Joel.moulinet@wanadoo.fr  |
| 01 février 2019 | Date limite de transmission des dossiers | Fiche descriptive du projet + vidéo à envoyer à : Joel.moulinet@wanadoo.fr en utilisant « wetransfer »**Attention :** respecter les formats indiqués dans les annexes du règlement national du concours. |
| 08 février 2019 | Jury de pré-sélection et annonce des candidats retenus par BTS pour la finale régionale Annonce des finalistes sélectionnés pour le 06 mars | Transmission des résultats par courriel adressé aux établissements |
| 06 mars 2019 | Finale régionale | Promulgation des résultats en fin de journée |
| 08 mars 2019**(dérogation au règlement national)** | Date limite de transmission des dossiers des finalistes régionaux | Fiche descriptive du projet + vidéo à envoyer à : c.carnec@cgi-cf.com en utilisant « wetransfer » |
| 04 avril 2019 | Finale nationale à Paris | Voir règlement national |

*Prise en charge des frais*

La CGI prend en charge l’ensemble des frais de déplacement induits par le déplacement pour la finale régionale. Les détails concernant cette prise en charge seront donnés ultérieurement.